Zeitschrift: Rapport de gestion / Musée national suisse

Herausgeber: Musée national suisse

Band: 122 (2013)

Rubrik: Conseil du musée

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Conseil du musée.

Conseil du Musée national suisse

Président: Dr h. c. Markus Notter, conseiller d'Etat du canton de Zurich. Vice-présidente: Dr Isabelle Graesslé, directrice du Musée international de la Réforme à Genève. Membres: Dr Rolf Fehlbaum, président du conseil d'administration de Vitra; Prof. Dr Irène Herrmann, professeure associée d'histoire suisse à l'Université de Genève; Catherine Labouchère, membre du Grand Conseil du canton de Vaud et conseillère communale à Gland; Pio Pellizzari, directeur de la Phonothèque Nationale Suisse; Prof. Dr Iwan Rickenbacher, conseiller en communication et professeur honoraire à l'Université de Berne, Institut de sciences politiques; Marc Wehrlin, avocat et médiateur.

Le conseil du musée veille à la réalisation des objectifs stratégiques définis par le Conseil fédéral et en rend compte à ce dernier à l'occasion de deux séances d'office, qui cette année ont eu lieu le 6 mai et le 24 octobre en présence du conseiller fédéral Alain Berset, chef du Département fédéral de l'intérieur, ainsi que de son secrétaire général Lukas Bruhin, de son collaborateur personnel Michael Brändle et de Joana Borrego, conseillère spécialisée culture et international.

Par ailleurs, le conseil du musée s'occupe des affaires courantes, adopte le budget et prépare les dossiers devant être soumis à l'approbation du Conseil fédéral. Le conseil du musée et sa commission des finances tiennent chaque année quatre séances ordinaires. La direction du Musée national suisse présente au conseil du musée un rapport trimestriel sur les indicateurs financiers, les investissements, le nombre de visiteurs, les enregistrements et les inventorisations ainsi que sur le nombre de prêts. De surcroît, la direction soumet au conseil du musée deux rapports semestriels contenant des renseignements plus détaillés sur les affaires en cours ainsi que le rapport sur les risques, qui doit être actualisé chaque année.

Le rapport d'activité et de gestion 2012, ainsi que les comptes annuels, rédigés par le conseil du musée à l'intention du Conseil fédéral, ont été approuvés le 10 avril 2013 par le Conseil fédéral, qui a pris connaissance du rapport de l'organe de révision et a donné décharge aux membres du conseil du musée pour l'exercice 2012.

Le 6 décembre 2013, le Conseil fédéral a fixé les objectifs stratégiques pour la période 2014-2017. A l'occasion de cette même séance du Conseil fédéral, les membres du conseil du musée ont été réélus et reconduits dans leurs fonctions pour quatre ans.

Le conseil du musée veille à la réalisation des objectifs stratégiques définis par le Conseil fédéral, s'occupe des affaires courantes et adopte le budget.